



## PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

### DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des titres d'identité et de  
circulation

Affaire suivie par Marie-Line WENTZLER

☎ : 05.63.22.82.43

Mél : pref-permis-conduire@tarn-et-garonne.gouv.fr

AP n°2015- 04 - 003

### ARRETE PREFECTORAL PORTANT AGREMENT D'UN CENTRE D'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE DES CONDUCTEURS

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le code de la route et notamment les articles L223-5, L224-14, R224-21 et 22,  
Vu la demande d'agrément déposée par la SARL A.A.A.E.P. le 13 mars 2015,  
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La SARL A.A.A.E.P., dont le siège social est centre commercial Les jardins de Concy- rue Gustave Caillebotte à YERRES 91330, est agréée pour soumettre aux examens prévus par l'article L223-5 du code de la route, les conducteurs dont le permis de conduire a été annulé par la justice ou invalidé par le préfet par solde de points nul.

**Article 2** : Les tests seront effectués sur les sites suivants :

- Hôtel Kyriad – ZI nord Aussonne-1 impasse les tamaris 82000 MONTAUBAN
- Hôtel Campanile – Zone Albasud secteur 3 – impasse Louis Lépine 82000 MONTAUBAN
- Hôtel le moulin de Moissac – esplanade du moulin 82200 MOISSAC

**Article 3** : Le présent agrément est valable pour une durée de 2 ans.

**Article 4** : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 14 AVR. 2015

Pour le préfet,  
La secrétaire générale,

Maria-Dolorès MARTINEZ-POMMIER